

RESPONSABLE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Intitulé du métier : responsable des activités physiques et sportives

Autres appellations : responsable de l'animation sportive, coordonnateur d'activités sportives

Conditions d'accès (diplômes – concours – habilitations...) : concours fonction publique territoriale, filière sportive (CTAPS, attaché territorial, ETAPS), cadre A ou B, avec une licence ou un master.

Employeurs : collectivités territoriales (communes, départements, structure intercommunale)

Définition / missions : mettre en œuvre la politique du service des sports en matière d'animation sportive, organiser, encadrer et contrôler sa réalisation

Activités principales :

- Proposer et mettre en œuvre des actions dans le domaine de l'animation sportive
- Piloter des équipes d'animation sportive
- Participer à la gestion des ressources humaines
- Promouvoir les actions d'animation sportive
- Evaluer les actions d'animation sportive
- Contrôler l'application des réglementations
- Assurer la veille pédagogique, juridique et technique

Activités secondaires :

- Effectuer des animations

Compétences :

- Techniques de management
- Conduite de projet
- Techniques d'animation de groupe
- Techniques pédagogiques
- Règles de sécurité des biens et des personnes
- Normes de sécurité des espaces et établissements recevant du public
- gestes d'urgence et de secours